

Longtemps la violence des adolescentes, des femmes et des mères est demeurée un phénomène improbable et impensé. Le fait d'être de sexe féminin était antinomique à l'emploi de la violence et son usage était réservé aux hommes et aux garçons. Aujourd'hui, le voile est levé et l'on s'interroge sur la violence agie par des jeunes filles ou par des femmes adultes : des mères infanticides, maltraitantes ou auteures de violences sexuelles, des jeunes filles délinquantes, radicalisées parties rejoindre les combattants du djihad ou même des femmes meurtrières.

Comprendre les circonstances et le sens des actes violents commis par la population féminine permet de penser ce qui relève de l'impensable. Ce texte tente d'établir, s'il en existe, des spécificités en jeux et fournit aux professionnels des clés d'analyse pour mieux agir sur ces violences ou les prévenir.

Véronique Le Goaziou est sociologue ethnologue, chercheuse associée au Laboratoire méditerranéen de sociologie (Lames-CNRS) à Aix-en-Provence. Elle travaille depuis plusieurs années sur diverses questions sociales et politiques et est l'auteure de nombreux ouvrages dont *Repris de justesse*, Syros, 2000 ; *Idées reçues sur la banlieue*, Le Cavalier bleu, 2001 ; *Éduquer dans la rue*, Presses de l'EHESP, 2015 ; *Viol. Que fait la justice ?* Presses de Sciences Po, 2019.

yapaka.be

Coordination de la prévention
de la maltraitance
Secrétariat général
Fédération Wallonie-Bruxelles
de Belgique
Bd Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles
yapaka@yapaka.be



QUAND LA VIOLENCE SE JOUE AU FÉMININ

Véronique Le Goaziou

LECTURES

TEMPS D'ARRÊT

Quand la violence se joue au féminin

Véronique Le Goaziou

Une collection de textes courts destinés aux professionnels en lien direct avec les familles. Une invitation à marquer une pause dans la course du quotidien, à partager des lectures en équipe, à prolonger la réflexion par d'autres textes. – 8 parutions par an.

Directrice de collection : Claire-Anne Sevrin assistée de Diane Huppert ainsi que de Meggy Allo, Laurane Beaudelot, Philippe Dufromont, Audrey Heine et Habiba Mekrom.

Le programme yapaka

Fruit de la collaboration entre plusieurs administrations de la Communauté française de Belgique (Administration générale de l'Enseignement, Administration générale de l'Aide à la Jeunesse, Administration générale des Maisons de Justice, Administration générale du Sport, Administration générale de la Culture et ONE), la collection « Temps d'Arrêt / Lectures » est un élément du programme de prévention de la maltraitance yapaka.be

Comité de projets : Stephane Albessard, Mathieu Blairon, Nicole Bruhwylter, Olivier Courtin, Deborah Cuignet, Marie Darat, Marieine Dupuis, Stephan Durviaux, Nathalie Ferrard, Ingrid Godeau, Louis Grippa, Françoise Guillaume, Pascale Gustin, Françoise Hoornaert, Farah Merzguioui, François Moors, Marie Thonon, Nathalie Van Cauwenberghe, Françoise Verheyen.

Comité directeur : Frédéric Delcor, Liliane Baudart, Annie Devos, Stephan Durviaux, Lise-Anne Hanse, Alain Laitat, Benoit Parmentier, André-Marie Poncelet.

Une initiative de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique.

Éditeur responsable : Frédéric Delcor – Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique – 44, boulevard Léopold II – 1080 Bruxelles.
Décembre 2019

La violence des femmes : un phénomène rare ou occulté ?	7
Une violence féminine rare ?	9
La construction du genre	11
Une violence féminine masquée	14
Le paternalisme judiciaire	15
Un cas d'étude : les femmes nazies	17
La réaction sociale	19
Réponses à la violence féminine	20
Contrôles et contraintes	21
Femmes délinquantes et violentes :	
formes et processus	23
Infanticides	23
Maltraitances	25
Les limites de l'amour	27
Emprises	29
Pressions et endoctrinement	31
Violence et plaisir	33
La promotion sociale	34
Quand la violence répond à la violence	36
Légitimes défenses	38
De la petite fille maltraitée à la femme violente	40
Les adolescentes et le recours à la violence	43
Des jeunes filles fragiles	44
Les filles des quartiers	45
Les filles radicalisées ou djihadistes	48
Les tensions de la violence au féminin	53
Bibliographie	57

« Une des généralisations empiriques les plus fondamentales au sujet de la violence est qu'elle est principalement commise par des hommes », avance le psychologue et historien américain Steven Pinker, auteur d'une magistrale histoire de la violence et de son déclin à travers les siècles. De fait, les statistiques comme toutes les sortes de données existantes montrent que la délinquance et la violence des adolescentes ou des femmes demeurent faibles lorsqu'on les compare à celles des garçons ou des hommes, et elles sont même marginales pour les actes considérés comme les plus graves par les sociétés.

Certes, de grandes figures de la violence au féminin ont jalonné l'Histoire, par exemple les empoisonneuses, les infanticides ou, dans un autre registre, des femmes émeutières et révolutionnaires ou des femmes tortionnaires. Ces dernières années a émergé la figure de la jeune adolescente délinquante de quartier et, très récemment, celle de la jeune femme djihadiste partie rejoindre les combattants de l'islamisme radical en Syrie ou en Irak et impliquée dans des attentats ou dans de rares formes d'extrême violence. Et chaque époque fournit son (petit) lot de femmes criminelles dont les actes marquent les esprits.

Ainsi, pour les récentes années, on peut évoquer Monique Olivier et Michelle Martin, les épouses et complices des violeurs et tueurs en série Michel Fourniret et Marc Dutroux, Myriam Badaoui, mère incestueuse et sans doute affabulatrice dans l'affaire de pédophilie d'Outreau, ou encore la française Dominique Cottrez ou la belge Geneviève Lhermitte qui ont tué leurs propres enfants.

La violence des femmes : un phénomène rare ou occulté ?

Toutefois, si l'on ne peut plus considérer les femmes comme des anges (et les hommes comme des démons), nos représentations collectives demeurent encore réticentes à imaginer que des femmes, et plus encore des mères, puissent maltraiter, frapper, violer ou tuer, puissent commettre le mal.

Le sujet est délicat à aborder, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, s'il existe une violence des femmes, il apparaît que la violence commise sur les femmes est incontestablement plus manifeste et plus établie. Des jeunes filles ou des femmes adultes sont auteures de délits ou de crimes, mais elles sont d'abord les victimes de tels agissements – principalement commis par des hommes. Dès lors, il peut sembler que s'interroger sur la violence des femmes est une démarche déplacée ou illégitime. Par ailleurs enquêter sur la violence des femmes, c'est chercher des preuves ou des traces le plus souvent élaborées ou collectées par les institutions chargées de réprimer cette violence, les services de police et la justice et plus largement tous les organes du contrôle social, institutions qui de surcroît ont longtemps été dirigées et animées par des hommes. De cette sorte, exhumer les agissements délinquants ou violents de la population féminine, c'est aussi exhumer les représentations et les perceptions qui pèsent sur ces actes et qui contribuent à leur compréhension et à leur traitement. La question de la violence des femmes est par conséquent indissociable d'une part de notre sensibilité à la violence, d'autre part de nos représentations sur les femmes et de leur place dans la vie des sociétés humaines.

L'approche du féminin en regard de la question de la violence relève alors de la nécessité de comprendre la complexité particulière en présence, les mécanismes en jeu pour toucher l'impensable et d'en ajuster nos pratiques

Le constat est sans appel : la population féminine, majeure ou mineure, est sous-représentée dans les délits et les crimes connus et enregistrés. Ainsi, en France depuis les années 1980, elles représentent à peine un cinquième des personnes soupçonnées par les services de police ou de gendarmerie d'avoir commis une infraction. Le constat est le même en Belgique où les femmes représentent moins d'un cinquième des suspects identifiés dans la criminalité enregistrée.

Mais ce fait dépasse largement le cas de quelques pays et de notre seule époque.

Du côté des mineurs, les travaux portant sur la délinquance juvénile en Europe (et même dans le reste du monde) indiquent que les adolescentes représentent toujours une part minoritaire des actes commis. Et s'il existe des groupes délinquants féminins ou des bandes de filles, ils sont en nombre réduit par rapport aux groupes ou aux bandes de garçons, même si certains de leurs agissements, souvent très médiatisés, peuvent sembler effrayants. Par ailleurs, lorsque des filles font partie de bandes composées de jeunes des deux sexes, elles sont généralement cantonnées à des tâches subalternes et leurs agissements répréhensibles sont de moindre gravité que ceux des garçons.

Concernant les femmes majeures, les travaux sur l'histoire de la violence, principalement issus des archives judiciaires du 17ème, 18ème ou 19ème siècle, révèlent un dimorphisme sexuel fort : c'est toujours en faible proportion que les femmes sont poursuivies et accusées, même si l'on doit nuancer en fonction des époques où l'on n'accorde pas

le même degré d'importance à tel ou tel type de violence féminine, certains actes étant sévèrement jugés, d'autres plus tolérés, et relativement à la prégnance de la misogynie ou de la subordination des femmes dans les rapports sociaux.

Le constat est identique dans des travaux sur les violences politiques conduits par des chercheurs et surtout des chercheuses qui tentent de redonner leur place à des femmes combattantes. L'histoire et l'analyse des mouvements révolutionnaires ou des luttes armées indiquent que si des femmes ont pris part à ces combats, c'est dans des proportions moindres que les hommes. Si l'on considère des violences impliquant des tueries ou des assassinats, des actes de torture ou des attentats – le régime nazi, le génocide rwandais ou plus récemment le terrorisme islamique de Daech, par exemple –, des femmes ont participé à ces exactions, mais toujours en nombre inférieur par rapport aux hommes et à des places ou à des postes de moindre responsabilité.

Dans tous les cas, quelles que soient la période et l'aire géographique ou culturelle envisagées, la sur-représentation masculine en matière de violence est indéniable. Et son corollaire, la faible représentation de la population féminine dans ce type d'actes peut être considérée comme un invariant.

Si l'on s'en tient aux délinquances ou aux violences interpersonnelles, on peut ajouter à ce premier fait une donnée qui semble également avérée. Plus les déviances ou les infractions commises par des personnes sont graves, c'est-à-dire en l'occurrence plus elles impliquent une part de violence (ou un engagement physique ou une prise de risque), moins les jeunes filles et les femmes comptent parmi leurs auteurs. Ainsi sont-elles très faiblement représentées dans les homicides ou les tentatives d'homicide, dans les coups très brutaux ou dans les violences sexuelles, en particulier les viols. Elles sont également peu nom-

breuses à être impliquées dans des vols violents (par exemple des vols à l'arraché ou du racket), dans le port ou la détention d'armes, dans des destructions ou des dégradations de biens publics ou privés ou dans des trafics de stupéfiants.

A contrario et depuis longtemps, comme l'attestent les sources policières ou judiciaires, les infractions où les femmes sont le plus présentes sont celles qui relèvent de l'aire familiale ou de l'économie domestique : agressions sur des enfants (violences, mauvais traitements ou abandons) ou dans une moindre mesure sur des conjoints, vols à la tire ou à l'étalage (produits alimentaires et biens de première nécessité, produits vestimentaires, produits de soin ou de beauté) ou encore escroqueries (usage de faux, tromperies aux prestations sociales ou familiales). En clair, lorsque des femmes ou des jeunes filles agissent de façon déviante ou violente, c'est surtout dans les espaces où elles sont le plus actives et là où elles occupent un relatif pouvoir : la maison, la famille, le couple, l'argent, les enfants.

Une violence féminine rare ?

La faible représentation de la population féminine dans la délinquance et la violence peut avoir une double explication. Soit les femmes, adolescentes ou adultes, sont effectivement moins violentes et commettent moins d'actes répréhensibles que les hommes ou les garçons., soit leurs attitudes ou comportements déviantes ou violents sont réels mais ils sont ignorés ou minorés tant par les organes du contrôle social que par les populations. Et ces deux explications peuvent coexister.

On a longtemps avancé que les femmes étaient moins violentes en raison de dispositions liées à leur corps, leur caractère ou leur psychologie. Dans cette optique, les femmes sont moins violentes justement

parce que sont des femmes – et symétriquement pour les hommes. Des différences biologiques fondamentales entre les sexes déterminent des appétences spécifiques qui tiennent les femmes à l'écart des affrontements violents tandis que les hommes y sont davantage portés. Leur *nature féminine* fait qu'elles développent moins de conduites agressives, sont moins fortes ou moins puissantes et par conséquent moins aptes à la confrontation physique, elles ont un esprit de compétitivité moins développé ou une inclination plus faible à prendre des risques, à la différence des hommes qui ont ces capacités, etc.

Dans cette optique, c'est sans doute pour cette raison que, dans des cas où des violences féminines ont été avérées, les femmes auteures de ces agissements n'ont pas été considérées comme de vraies femmes. Cesare Lombroso, père d'une criminologie naturaliste et auteur d'une étude sur la criminalité au féminin au 19^{ème} siècle, estimait que la femme criminelle était un « homme manqué » chez lequel la virilité cherchait à se frayer un passage. Mais l'image est plus ancienne. Ainsi dans la Grèce antique, dès lors que des femmes usaient de violence pour défendre la cité en aidant les hommes ou pour pallier le manque de combattants, leurs actes étaient légitimés car il y allait de la survie des personnes, mais dans la mesure où elles prenaient les armes et luttaient, elles étaient davantage perçues comme des hommes et perdaient leur spécificité féminine.

Des femmes révolutionnaires, par exemple pendant les journées insurrectionnelles de la Commune de Paris, furent le plus souvent dépeintes sous des traits empruntés au label masculin et éloignés des modèles de la normalité ou de l'esthétique féminine en vigueur : des visages grossiers ou burinés, des mines rougeaudes ou patibulaires, des corps empâtés ou informes, des postures débraillées, des tenues négligées, etc. De la même façon, les surveillantes des camps de concentration nazis ont souvent été décrites

comme des femmes laides, braillardes, colériques ou alcooliques, à l'instar de leurs homologues masculins, dont elles ne se distinguaient dès lors plus guère. Dans tous ces cas, il est remarquable que la femme s'étant adonnée à des agissements violents n'avait plus que l'apparence d'une femme dans les représentations existantes, tant il semblait anormal ou incongru qu'une femme puisse user de violence.

Plus largement et aujourd'hui encore, dès lors qu'une femme investit un monde d'hommes et agit comme un homme, alors elle s'expose à perdre les attributs de la féminité. C'est le cas de femmes qui par exemple pratiquent des sports ou des activités de force ou font un métier impliquant une confrontation physique (par exemple des femmes policières ou militaires) et qui ce faisant peuvent ne plus être perçues comme des femmes normales et, pour cette raison, devenir suspectes.

La construction du genre

Les explications biopsychologiques qui en appellent à la nature des hommes ou des femmes ont été détrônées à partir des années 1960 et 1970 par une approche orientée vers les conditionnements sociaux qui affectent les filles et les garçons dès le plus jeune âge. Une distribution différenciée des rôles sociaux suivant le genre a pour effet de valoriser l'agressivité chez les garçons et au contraire de la restreindre ou de la contrôler chez les filles, préparant ainsi la voie à un usage différencié de la violence à l'adolescence et à l'âge adulte. Dans son livre *Du côté des petites filles* paru en 1974 et devenu un classique de la sociologie du genre, Elena Gianini Belotti, une pédagogue et féministe italienne, décrit de multiples formes de dressage des petites filles pour les préparer à leur futur rôle social.

Tout le processus éducatif des filles – comme, symétriquement, celui des garçons, ainsi que cela sera montré

dans d'autres travaux – porte l'empreinte de cette différenciation. Le nourrissage et la façon de téter, l'apprentissage de la propreté, l'habillement, le choix des jouets, des jeux ou des livres, la sélection des attitudes corporelles ou du langage, etc. sont autant d'occasions de tenir les filles à distance des comportements considérés comme masculins : la curiosité, la mobilité, l'impétuosité ou l'agressivité, par exemple. Et le conditionnement familial se prolonge, s'affine ou se confirme dans les espaces usuels de la socialisation, notamment à l'école, où des différenciations suivant le sexe sont exercées par les enseignants et la communauté éducative, comme l'attestent maints travaux. Des études montrent par exemple que si les règles dans les établissements scolaires sont les mêmes pour tous les jeunes, leur manquement appelle des réactions différentes si ce sont des filles ou des garçons qui les ont enfreintes, les adultes ayant plutôt tendance à discuter avec les premières et à directement sévir avec les seconds.

Éduquées pour adopter les comportements qui conviennent à leur sexe, les filles étaient et sont encore davantage surveillées et cantonnées dans l'espace domestique. De cette sorte elles ont moins d'occasions de commettre des infractions et, lorsqu'elles en commettent, c'est plutôt dans les espaces qui leur sont traditionnellement dévolus. À l'inverse, les garçons, moins contrôlés que les filles, plus indépendants et plus présents dans l'espace public, sont moins préservés de la délinquance et de la violence et commettent plus d'actes répréhensibles.

L'apprentissage différencié des rôles sociaux suivant le sexe de l'enfant a été largement documenté et vérifié, tant du côté des filles que de celui des garçons et c'est aujourd'hui un acquis incontournable dans le champ pédagogique et éducatif. Peut-on toutefois évacuer toute composante biologique ou spécificité liée au corps dans le rapport à la violence des garçons et des filles ? Rien n'est moins sûr et l'on ne peut affirmer de

façon certaine qu'il suffirait de modifier les rôles de genre pour observer des changements dans l'usage de la violence suivant le sexe.

Ainsi, des observations portant sur les comportements et les relations des très jeunes enfants montrent que le clivage de genre est souvent prégnant. Dans les crèches ou dans les écoles maternelles, les garçons privilégient les contacts physiques et leur lien à l'autre s'exprime le plus souvent sous un mode conflictuel, tandis que les filles ont des attitudes et des activités plus calmes ou plus réservées. Plus tard, la tendance subsiste : les filles sont souvent plus respectueuses des normes et des règles et ont moins recours à des formes virulentes d'expression, tandis que les garçons agissent et réagissent davantage par la force, etc. Et il est bien malaisé de déterminer si ces comportements différenciés suivant le genre sont l'héritage d'un capital biopsychologique ou la traduction de stratégies normalisantes qui orientent les façons d'être des enfants, même au plus jeune âge.

L'on objectera avec raison que les rôles sociaux ont changé au cours des dernières décennies. Les enfants sont éduqués de façon plus homogène et, de plus en plus, sans référence particulière à des vocations traditionnelles liées au sexe – encore que ce mouvement soit loin d'être unanime et que l'on assiste aujourd'hui à diverses formes de retour des assignations de genre. Les jeunes filles sont globalement plus libres que ne l'étaient les femmes des générations passées et elles disposent d'un spectre d'opportunités bien plus large que celui de leurs aînées. Toutefois, en dépit de ces évolutions et à rebours de diverses prévisions, la délinquance et la criminalité féminines ont peut-être augmenté mais elles n'ont pas du tout explosé. Dans les systèmes d'enregistrement elles demeurent à peu près stables toutes ces dernières années et surtout elles sont encore très loin d'atteindre les taux de la délinquance et de la criminalité des hommes.

Une violence féminine masquée

Dans les années 1950, au croisement de la sociologie du genre et de la sociologie pénale, est émise l'hypothèse que les femmes aussi commettent des délits et des crimes, mais que ces actes demeurent davantage cachés pour plusieurs raisons.

D'abord parce que les faits se déroulent le plus souvent à l'abri des regards, dans des lieux clos ; ainsi en est-il des violences sur des enfants dans les domiciles, ou des avortements dans des salles de bains ou des chambres à coucher. Ou bien les modes opératoires sont plus discrets, comme dans le cas du meurtre d'un conjoint par empoisonnement plutôt que par une arme à feu. Ensuite il a souvent été avancé que les femmes sont habiles dans l'art de dissimuler leurs crimes. Et, suivant les époques, cette aptitude a été mise sur le compte d'une antique duplicité féminine, d'une plus grande propension à la ruse ou à la tromperie, ou bien d'un souci particulier de ne pas se faire prendre. Ainsi les empoisonneuses ont-elles longtemps représenté une figure fortement désapprouvée de la violence au féminin car il était considéré que les femmes auteures de tels agissements n'avaient pas le courage d'agir ouvertement et qu'elles subvertissaient la fonction nourricière en une fonction meurtrière.

Cette idée est loin d'avoir disparu même si elle est relevée sous d'autres formes. Dans des travaux récents il a été montré que, lorsque le délit ou le crime est révélé, les jeunes filles ou les femmes ont des comportements différents de celui des garçons ou des hommes à l'égard de l'institution judiciaire et de ses agents : elles se plient davantage aux contraintes de la procédure, elles ne cherchent pas à atténuer la gravité de leurs actes ou à minimiser leur responsabilité, elles font preuve d'empathie à l'égard des victimes, etc. Et il est malaisé d'établir si cette attitude traduit leur sentiment profond ou si c'est une tactique pour minorer la sévérité des policiers ou des magistrats et bénéficier d'un

meilleur traitement ou d'une moindre peine. Enfin il a également été avancé que la délinquance et la criminalité au féminin étaient moins visibles car les jeunes filles ou les femmes concernées bénéficiaient de préjugés favorables à leur sexe et les organes du contrôle social étaient globalement plus cléments à leur égard qu'ils ne le sont pour les garçons ou pour les hommes.

Le paternalisme judiciaire

Les historiens ont en effet relevé une sorte de courtoisie ou de paternalisme judiciaire dans les époques passées. Michèle Perrot avance qu'au 19^{ème} siècle, il y avait très peu de femmes jugées et elles bénéficiaient souvent de circonstances atténuantes ou d'acquittements, si bien que les condamnations à mort ou à des peines de détention longue étaient rares. Même s'il faudrait nuancer en fonction des époques et des faits, il apparaît que les femmes étaient le plus souvent soustraites à la sévérité des juges. Est-ce le fait qu'elles étaient mineures au regard de la loi qui les protégeait, ou bien est-ce le sentiment des sociétés d'être moins menacées par leurs agissements déviants ? La seconde hypothèse semble devoir être retenue car l'indulgence judiciaire à l'égard des femmes s'est poursuivie lors même qu'elles sont devenues les égales des hommes.

En France, c'est en 1949 que la dernière femme criminelle a été exécutée et, depuis cette date, toutes les femmes condamnées à mort ont été graciées jusqu'à l'abolition de cette pratique en 1981. Dans un livre où il narre son combat contre la peine capitale, Robert Badinter raconte qu'en 1981 la cour d'assises de Créteil a condamné à mort un homme auteur d'une série de crimes, tandis que sa compagne et complice qui avait reconnu avoir abattu une des victimes et qui a été déclarée coupable a obtenu le bénéfice de circonstances atténuantes. Selon l'ancien garde des sceaux et plusieurs journalistes qui ont suivi l'affaire à

l'époque, seule la différence de sexe pouvait expliquer la distinction faite par la cour d'assises. Et l'on relève aussi dans des travaux historiques ou dans des témoignages la réticence des exécuteurs à mettre à mort des femmes ou l'emploi de procédés pour la leur faire paraître plus douce.

Des analyses contemporaines montrent que, de nos jours encore et sauf exceptions, la population féminine délinquante bénéficie d'un traitement moins rigoureux que celui qui est réservé aux hommes. On observe en effet des différences de traitement entre hommes et femmes aux différentes étapes du circuit judiciaire et pénal. En proportion, les femmes sont moins poursuivies et elles voient plus souvent leur affaire classée ou bien elles profitent davantage des mesures alternatives à un jugement. Les jeunes mineures se voient en proportion plus souvent proposer des mesures éducatives, tandis que leurs homologues masculins ont davantage de sanctions ou de peines. À l'issue d'un jugement, les femmes et les jeunes filles sont moins souvent condamnées et pour des peines moins lourdes. Ainsi, les peines de prison sont plus souvent assorties d'un sursis et elles sont de plus courte durée que celles infligées aux hommes ou aux garçons, etc.

Comment expliquer cette différence de traitement, relevée à différentes époques et dans des cultures et des pays divers ? Toute femme, même criminelle, est une mère en puissance et peut-être est-ce à ce titre que les communautés humaines semblent répugner à les châtier trop durement. Les historiens qui ont étudié la jurisprudence passée ont montré que la maternité a permis de gracier des femmes, d'atténuer leur peine ou de reporter son exécution, et ce au nom de la protection ou de l'idéalisation de l'image maternelle.

Par ailleurs, reconnaître la violence des femmes, c'est aussi courir le risque d'une indistinction sexuée et mettre à bas l'un des principaux critères de la différence entre les sexes, à savoir justement l'emploi de

la violence. Et cela peut être encore plus vrai à l'ère de l'égalité entre hommes et femmes et depuis que les frontières de genre sont davantage brouillées. « Que la féminité déraile et le monde chancelle (...). Les hommes ne s'autorisent à s'entretuer que parce que les femmes ne le font pas. Mais qu'elles passent la ligne rouge et l'univers bascule », écrit la romancière Fred Vargas. Dans cette optique, reconnaître la violence des femmes, c'est en définitive se résoudre au constat angoissant de la fin de la civilisation. La paix et la tranquillité reposent notamment sur les mécanismes de la reproduction sociale dont les femmes et en particulier les mères ont toujours été considérées comme les meilleurs rouages et les meilleures garantes. Mais si les femmes (et les mères) recourent à la violence, qui dès lors contrôlera les hommes et fera rempart à leur propre violence ?

Un cas d'étude : les femmes nazies

Longtemps, le système nazi a été considéré comme exclusivement masculin, les femmes n'étant perçues que comme les instruments, voire les victimes d'une idéologie profondément misogyne qui les maintenait à un statut inférieur. Pour certaines féministes, le nazisme était même la forme la plus aboutie du patriarcat et de la domination masculine. Ce n'est qu'assez récemment que des historiens et des historiennes ont commencé à s'interroger sur la collaboration des femmes à l'entreprise nazie et divers travaux ont montré que des femmes y ont activement contribué, en particulier dans l'administration : secrétaires, assistantes, sténodactylos et plus largement tout le petit personnel de la bureaucratie du IIIème Reich. Des études spécifiques ont porté sur la participation des femmes à l'entreprise d'extermination nazie de personnes ou de groupes considérés comme des ennemis, des asociaux ou des êtres inférieurs. C'est le cas du personnel médical féminin, qui a participé à la sélection de malades mentaux ou de personnes handicapées, et celui des surveillantes des camps de concentration.

Ces femmes, le plus souvent jeunes et issues d'un milieu social modeste, ont représenté environ dix pour cent de l'ensemble des surveillants de tous les camps existants. Elles furent donc en infériorité numérique par rapport à leurs homologues masculins et par ailleurs elles étaient exclues des opérations de mise à mort, comme les gazages et les fusillades. Bien qu'elles aient contribué aux sélections et aux préparations de ces exécutions, tuer était réservé aux hommes – comme on a pu l'observer à d'autres époques, pour d'autres tueries ou d'autres entreprises d'extermination. Toutefois les témoignages laissés par d'anciens détenus, hommes ou femmes, ou recueillis lors des procès de criminels nazis attestent que des surveillantes pouvaient être aussi cruelles que leurs collègues masculins et trouver un plaisir particulièrement sadique à brutaliser les personnes retenues dans les camps.

Reste que la question du sort qui leur a été réservé après la fin de la guerre fait encore débat. Des surveillantes des camps ou des femmes SS ont été arrêtées et jugées lors des procès de l'immédiat après-guerre et certaines furent condamnées à mort et exécutées, semble-t-il sans indulgence particulière du fait qu'elles étaient des femmes. Elles échappèrent toutefois aux grands procès qui jugèrent les dignitaires du régime, comme le procès de Nuremberg, qui a marqué la mémoire collective, non parce qu'elles furent des femmes mais parce qu'aucune n'a occupé de poste à haute responsabilité dans l'organigramme du système nazi.

Des analystes s'interrogent toutefois sur la propension qu'ont eue les autorités judiciaires à rechercher et à poursuivre les femmes nazies avec la même diligence que celle qui fut exercée pour les hommes. Et l'on s'interroge aussi sur la conduite des audiences lors des procès. Ainsi a-t-il été souligné que certaines de ces femmes furent pressées par les juges d'expliquer comment, en tant que mères de famille, elles avaient

pu maltraiter ou conduire à la mort des enfants, alors que cette question n'était pas posée lorsque des hommes étaient jugés. Il a également été remarqué que l'on pouvait tenir compte de leur émotivité ou de leurs manifestations d'empathie à l'égard des victimes – alors que ces éléments ne furent pas retenus pour les hommes –, toutes choses qui peuvent être entendues comme un préjugé sexiste ou un effet de chevalerie.

La réaction sociale

L'indulgence dont bénéficient les filles ou les femmes délinquantes ou criminelles s'étend bien au-delà des seuls acteurs de la chaîne pénale et touche tous les organes du contrôle social, voire tous les agents de la socialisation ordinaire : telle est la thèse de la théorie de la réaction sociale. Même s'ils n'en ont pas conscience, ces agents ou ces adultes, notamment les professionnels en relation avec des enfants et des jeunes ou les membres des communautés éducatives, mettent en œuvre de multiples stratégies qui confirment, préparent ou renforcent la différenciation sexuée du traitement judiciaire des comportements déviants. Dès lors les actes répréhensibles commis par des jeunes filles ou par des femmes sont sous-estimés ou même niés par le corps social, si bien qu'ils ne sont pas ou peu dénoncés et pas ou peu enregistrés dans les systèmes officiels de comptage des infractions.

De fait, les données produites indépendamment du filtre policier ou judiciaire révèlent un autre visage de la délinquance ou du crime au féminin. Dans des enquêtes réalisées auprès de groupes ou d'échantillons de la population (par exemple des jeunes) pour savoir qui a commis tel ou tel acte qui correspond à une infraction pénale, les taux de délinquance féminine sont nettement plus élevés que dans les statistiques officielles, plus proches des taux de délinquance masculine et, pour certains faits, on peut même observer une quasi convergence des comportements.

Toutefois, la différence entre les sexes demeure car en proportion les filles signalent moins de faits que les garçons et plus l'agressivité ou la dangerosité des actes augmente, moins elles sont présentes, comme dans les statistiques officielles. Par ailleurs, quels que soient les actes commis et leur degré de gravité, la proportion d'auteurs surpris par les forces de l'ordre est plus élevée pour les garçons que pour les filles. Et la question se pose à nouveau : les jeunes filles ou les femmes sont-elles plus habiles à dissimuler leurs actes, à l'inverse des garçons ou des hommes, qui seraient davantage dans des formes de revendication de leurs agissements ou de confrontation avec les forces de l'ordre ? Ou bien les agents chargés de la poursuite des délinquants sont-ils plus enclins ou plus prompts à arrêter les garçons et au contraire plus réticents à se saisir des filles ?

Réponses à la violence féminine

Le débat est loin d'être clos, d'autant que des bémols peuvent être apportés à l'hypothèse d'un traitement plus clément des femmes déviantes. D'abord ce n'est pas le cas de tous les faits ou de toutes les femmes. Longtemps les avorteuses et les mères infanticides ont été sévèrement réprimées, en particulier lors d'époques de tension démographique où l'on encourageait les naissances. À l'inverse la sévérité pouvait se relâcher au cours de périodes marquées par une tendance contraire à limiter les naissances. Les femmes émeutières de la Révolution française ont entraîné des réactions souvent très dures à leur égard, sans doute moins en raison de leurs actes violents que par leur volonté d'investir un nouvel espace politique auquel elles n'avaient pas été conviées. Dans ce cas, ce n'est pas la violence des femmes qui inquiétait les hommes, mais les demandes d'égalité que cette violence révélait. En revanche le regard porté par les autorités était plus magnanime lorsque les femmes participaient à des manifestations violentes pour réclamer à manger pour elles-mêmes ou pour leurs enfants.

Il a également été relevé que des femmes pouvaient ou, aujourd'hui encore, peuvent être plus sévèrement traitées ou punies lorsqu'elles commettent des délits ou des crimes considérés comme masculins, par exemple des homicides, puisque donner la mort est traditionnellement réservé aux hommes. Ou bien quand, à travers leurs actes, elles dérogent à leurs devoirs de femme ou de mère. Ainsi, des femmes auteures de violences sexuelles sur des enfants sont affublées d'une image de « mauvaise mère » et, lorsqu'elles sont en prison, cela peut leur valoir des brimades et des mauvais traitements infligés par d'autres détenues ou par le personnel de surveillance. Certaines catégories de jeunes filles déviantes peuvent également se voir réserver un traitement plus rigoureux. Cela semble être le cas des jeunes filles Tziganes originaires des pays d'Europe de l'Est, que la police et la justice abordent généralement avec la même sévérité qu'elles réservent aux garçons ; ainsi connaissent-elles fréquemment la prison, y compris pour des vols simples et dès leur premier jugement. Perçues comme sans attaches et rétives à l'intervention socio-éducative, elles pâtissent, comme leurs homologues masculins, d'une stigmatisation ethno- raciale.

Contrôles et contraintes

En second lieu, un traitement plus clément de la part de l'institution judiciaire ne signifie pas que les jeunes filles ou les femmes déviantes demeurent impunies car on ne peut pas réduire le contrôle social à la seule réaction pénale. Il existe d'autres formes de contrainte ou de sanction, certaines visant plus spécifiquement les femmes. Ainsi, dans le passé de plusieurs pays européens, les jeunes filles déviantes, en particulier celles qui bravaient les normes des conduites sexuelles, étaient confiées à des institutions religieuses chargées de veiller à leur rectitude morale par un contrôle rigoureux de leurs comportements et par une discipline de fer peu éloignée du régime carcéral. Ces « filles

perdues » étaient enfermées dans la clôture avec les religieuses et l'on pensait pouvoir les « sauver » par la religion, comme le peint le réalisateur britannique Peter Mullan dans son film *The Magdalene Sisters*.

Aujourd'hui, dans la mesure où la jeune fille qui fait des bêtises est encore plus souvent perçue comme un être à protéger – tandis que les garçons sont plutôt perçus comme des délinquants en puissance qu'il faut réprimer –, la tendance dominante est de les renvoyer du côté du soin, par un mouvement qui médicalise, voire biologise leur violence en l'associant à des fragilités psychologiques prononcées, comme l'explique l'historienne Véronique Blanchard. La violence au féminin est moins considérée comme une déviance menaçant la collectivité ou l'ordre public et appelant dès lors une peine et davantage comme une anomalie devant être rectifiée ou une pathologie devant être soignée, mais dans tous les cas elle ne peut être tolérée et elle doit être stoppée. Enfin, en amont même de tout passage à l'acte, la surveillance explicite ou informelle exercée par la famille, le voisinage, le village, le quartier ou la communauté a pour objectif ou comme effet de prévenir les comportements déviants des jeunes filles ou des femmes, de façon plus étroite que celle qui prévaut pour les garçons ou pour les hommes. Et, de leur côté, les mères, en particulier les mères des milieux populaires, peuvent faire l'objet d'un contrôle plus ou moins contraignant par les services sociaux qui proposent des aides ou un accompagnement.

Femmes délinquantes et violentes : formes et processus

Depuis quelques années, la délinquance et la criminalité des femmes sont devenues des sujets d'étude dans les sciences sociales et humaines. Et ce champ a notamment été ouvert par des historiennes, des sociologues ou des juristes qui ont dénoncé le silence qui entourait cette thématique jusqu'alors. Qui sont ou que sont les femmes délinquantes ou criminelles ? Quels actes commettent-elles le plus souvent et est-il possible de discerner des spécificités dans leurs agissements ? Quel sens ont ces actes ? Et, plus largement, comment penser aujourd'hui la violence au féminin ? Telles sont les principales questions abordées dans ces travaux.

Les questions ne sont jamais anodines et en fonction du but que l'on poursuit ou de la thèse que l'on veut défendre, l'on pourra insister plutôt sur le fait que les hommes et les femmes commettent globalement le même type de délits ou de crimes, en des proportions dissemblables ou, au contraire, sur des caractéristiques qui seraient propres à chacun des deux sexes, possiblement en interrelation les unes avec les autres et, dans ce cas, relever des particularités ou des figures de la violence féminine, comme il existerait des particularités ou des figures de la violence masculine.

Infanticides

Les violences féminines à la fois les plus remarquées et celles qui ont suscité et suscitent toujours une forte réprobation sont les violences commises par des mères sur des enfants et, plus encore, sur leurs

propres enfants. Prendre en compte l'ambivalence inscrite dans toute relation, notamment, parentale qui engage toujours des mouvements contradictoires entre amour et haine est d'autant plus difficile à penser pour la relation maternelle. Comment comprendre qu'une mère puisse maltraiter ou tuer ses propres enfants ?

Depuis Médée qui, trahie par Jason, égorge leurs enfants pour se venger, jusqu'à Geneviève Lhermitte, Véronique Courjault ou Dominique Cottrez, reconnues coupables dans les années 2000 et 2010 d'avoir assassiné leurs nouveau-nés ou leurs enfants, la violence des mères infanticides provoque un fort émoi. Ces femmes furent très sévèrement réprimées à certaines époques car l'on considérait qu'elles commettaient une violence quasi sacrilège, d'une part parce que leur acte attentait à la figure angélique de la mère bienveillante, d'autre part parce qu'il attentait à l'espèce humaine par la rupture des filiations.

Les infanticides sont aujourd'hui le plus souvent fondus dans les pratiques homicides, mais la plupart de ces crimes sont commis par des femmes et, dans la majorité des cas, ces femmes sont les mères des petites victimes. Le rejet et la mise au ban des mères qui tuent leur(s) enfant(s) font aujourd'hui place à une forte incompréhension des motifs de leur acte, à un halo de mystère qui les entoure et même à de la sidération, particulièrement dans le cadre d'un déni de grossesse. Quant à la justice, elle semble souvent osciller entre une extrême sévérité face à la gravité des faits et une forme de compassion à l'adresse de leurs auteures, que seule une perspective psychopathologique peut tenter de saisir afin d'éclairer les chemine-ments qui ont pu les conduire à de telles extrémités.

On peut toutefois proposer des lectures de ces actes, comme nous y invite le cinéaste belge Joachim Lafosse dans son film sur Geneviève Lhermitte, *À perdre la raison* (2012), sorti quatre ans après la condamnation à

la réclusion à perpétuité de cette femme qui a égorgé ses cinq enfants. Cet artiste de l'intime et de ses failles montre avec une fine acuité combien le fait d'être mère peut nourrir des angoisses telles que l'infanticide semble malheureusement être la seule voie possible pour trouver une forme d'apaisement. Cette famille de la classe moyenne, apparemment normale et sans problèmes, où les enfants ont bénéficié d'une bonne éducation, formait aussi le vase clos d'un formidable creuset dépressif pour une mère qui a dû en réalité se sentir très seule, submergée par la tâche et totalement démunie pour y faire face. Fatiguée par la charge que représente le fait d'élever cinq enfants et sans doute par le souci et même l'injonction d'être une bonne mère, voire une mère parfaite, cette femme s'est irrév-ersiblement débarrassée de l'objet de ses angoisses en tuant ses enfants avant d'échouer à se donner la mort.

Maltraitements

La justice peut également être confrontée à des affaires de maltraitance infantile commises par des femmes et la littérature foisonne de figures de mères exerçant des violences d'ordre divers contre leur progéniture. Dans le célèbre roman de René Bazin, *Vipère au poing*, publié en 1948 et largement inspiré de sa propre enfance, Folcoche est une mère cruelle. Elle gifle et frappe ses fils et parfois même les mutilé, elle restreint leur nourriture et contrôle leur emploi du temps, elle leur impose de multiples corvées et vexations et elle s'immisce dans leur intimité en les obligeant à procéder à des confessions publiques de leurs actes ou de leurs penchants. Le rêve de Folcoche n'est rien moins que de se débarrasser de ses garçons, tandis que le père, lâche et veule, garde le silence, au prétexte que l'éducation des enfants est du ressort des femmes. Le combat des trois frères contre Folcoche est d'autant plus difficile qu'elle tire précisément sa puissance et son pouvoir de sa place et de son rôle de mère, «...

chargée par Dieu et la société de nous élever selon les meilleurs (...) principes et bénéficiant, aux yeux du monde, du préjugé favorable accordé à toutes les mères », écrit René Bazin, qui voua de longues années une haine farouche aux femmes, sans que cette haine épuise celle qu'il vouait à sa mère.

Dans les scénettes de *Poil de Carotte*, rédigé à la fin du 19^{ème} siècle et dans un tout autre style narratif, Jules Renard brosse un portrait non moins terrible du personnage de sa mère. Au cours d'une scène peinte avec une feinte légèreté, elle l'enferme dans sa chambre pour la nuit et, ayant sciemment oublié d'y déposer un pot, elle force au matin son garçon à boire son urine après l'avoir giflé. À table, elle lui impose ses goûts et ses dégoûts, forte de son statut de mère qui sait ce qui est bon pour ses enfants. Et à nouveau, le père n'intervient pas, souvent absent ou considérant que les soins aux enfants sont à la charge des femmes.

Hors la littérature, il est aujourd'hui (de plus en plus) admis que des mères puissent violenter leur(s) enfant(s). Les données existantes montrent que c'est aussi souvent la mère qui est auteure des actes de maltraitance infantile. En Belgique, parmi les suivis assurés par les équipes SOS Enfants en Fédération Wallonie Bruxelles, il y a autant de mères que de pères identifiés comme auteurs des faits de maltraitance. En France, d'après les données du Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger (SNATED), lorsque l'auteur présumé de la maltraitance est un membre de la famille, il s'agit de la mère (ou de la belle-mère) dans plus de la moitié des cas et du père (ou du beau-père) dans un tiers d'entre eux. Toutefois il convient d'être prudent sur l'interprétation de ces dernières données car la résidence habituelle des enfants est principalement chez la mère et c'est encore le plus souvent elle qui est chargée de l'économie domestique et de l'éducation des enfants.

Les causes de ces agissements sont diverses : ces femmes ont elles-mêmes été maltraitées et reproduisent ce mode de fonctionnement, elles s'occupent seules de leur(s) enfant(s) parce qu'elles sont séparées du père ou que celui-ci est quasi inexistant et elles font dès lors face à une charge trop lourde, elles sont lasses et ne supportent plus l'enfant qui demande des soins et de l'attention, elles visent une sorte d'infailibilité ou de perfection qui les épuise, etc. Mais dans tous les cas elles échappent à l'image idéalisée de la mère aimante et il se peut que, désespérées par leur propre attitude et parfois par la haine qu'elles ressentent pour leur enfant, elles appellent à l'aide en saisissant elles-mêmes les services sociaux ou éducatifs.

Dans ces affaires de maltraitance infantile, les actes peuvent être divers et multiples. Dans certains cas des mères exercent une violence inouïe sur un ou plusieurs de leurs enfants, qui ne ressemblent rien moins qu'à des actes de torture. Mais sans aller jusqu'à ces violences extraordinaires qui frisent la folie, se déroulent des maltraitances plus discrètes dont les conséquences peuvent être lourdes pour les enfants qui les subissent et qui appellent à un accompagnement parental.

Les limites de l'amour

Longtemps la violence n'a été perçue et pensée que sous l'angle de l'atteinte physique. Et ce n'est que récemment – au 19^{ème}, mais surtout au 20^{ème} siècle – que les atteintes à la personnalité, à l'intimité ou à la dignité d'autrui ont également été considérées comme des violences dont on estime que les effets sur les victimes peuvent être aussi pernicieux et graves que ceux produits par les atteintes corporelles. Parmi ces violences, nommées violences morales, psychologiques ou symboliques, celles infligées par des mères trop maternantes sont venues renouveler la figure de la mère maltraitante.

Une trop grande exigence en matière de propreté, une trop grande proximité entre le corps de la mère et celui de l'enfant, des gestes de tendresse trop invasifs, l'intrusion dans l'intimité ou la vie privée de l'enfant, des instrumentalisation de l'enfant à des fins de réparation narcissique, etc., révèlent une forme d'emprise à connotation incestuelle. Les attouchements des mères sur leurs enfants sont difficiles à distinguer des pratiques ordinaires relatives aux soins, au jeu ou à l'attachement, et c'est également vrai pour les pères. Mais si l'on conçoit qu'un père puisse abuser son enfant, les mères sont plus rarement suspectées de procéder à de telles transgressions. Que des femmes portent atteinte au corps et à l'intimité de leur(s) propre(s) enfant(s) vient heurter l'espèce de virginité ou d'innocence qu'une femme acquiert par le simple fait d'accéder à la maternité.

La femme incestueuse ou, plus largement, la femme pédophile est une thématique qui est demeurée longtemps ignorée, à l'inverse de la figure masculine de l'abuseur ou du prédateur sexuel. Les premières investigations ont commencé dans les années 1990 et 2000 suivant les pays, mais sur cette thématique on se heurte à nouveau au paradoxe évoqué dans les pages précédentes. Dans les statistiques, les femmes auteures d'abus sexuels sur des enfants sont très faiblement représentées et lorsqu'elles le sont, c'est le plus souvent au titre de la complicité. Dans certaines affaires il apparaît même qu'elles ont été contraintes à commettre ces violences ou à y participer, les principaux agents de ces délits ou de ces crimes étant des hommes. Mais ces statistiques n'enregistrent que les faits repérés et connus des organes du contrôle social et de la justice. Si bien qu'elles ne rendent peut-être pas suffisamment compte des violences sexuelles effectivement commises par des personnes de sexe féminin. C'est pourquoi les travaux sur les femmes auteures de violences sexuelles se bornent le plus souvent à des cas isolés ou à des vignettes cliniques dans

les sciences psychologiques ou psychiatriques. Rares ou cachées, les violences sexuelles au féminin apparaissent bel et bien comme des énigmes ou comme des pathologies.

On sait aussi que les garçons ou les hommes ont plus souvent tendance à taire les violences qu'ils ont subies. En particulier si ce sont des violences à caractère sexuel, car à l'atteinte produite par les faits s'ajoute l'atteinte portée à leur masculinité. Et en particulier encore si ces abus ont été commis par des femmes car il s'agit là d'un renversement complet des représentations usuelles de l'usage de la violence. Traditionnellement, la souffrance des hommes (ou des garçons) n'est pas dicible car cela constitue une entorse à la virilité justement construite sur la capacité à affronter les vicissitudes et à résister à la douleur et au mal. Et cela est encore plus vrai si la souffrance est le produit d'une violence exercée par une femme. Ainsi l'illustre le cas des maris battus, phénomène dont les sources sont très discrètes, dont il apparaît qu'il a longtemps été l'objet de la vindicte populaire – et non leur(s) agresseuse(s) – car en étant victime de sa femme, l'homme trahissait son honneur viril et par extension celui de tous les hommes.

Emprises

La question de savoir si les femmes qui recourent à la violence le font de leur propre chef ou parce qu'elles y sont poussées ou contraintes par un homme a souvent fait l'objet de débats. La figure de la femme sous influence, de la femme séduite ou amoureuse et qui fait usage de violence a pour fonction ou pour effet de minimiser sa responsabilité dans l'acte commis ; et elle peut d'ailleurs être un argument employé par les femmes sous main de justice pour se défendre et expliquer l'effacement ou l'abdication de leur volonté.

Ainsi a-t-il pu être avancé que des femmes avaient pris part à des entreprises meurtrières ou à des combats par amour pour un homme. Ce serait par exemple le cas de Nathalie Ménigon, membre du groupe terroriste Action directe qui a procédé à plusieurs attentats et assassinats dans les années 1980 en France. Condamnée à la réclusion criminelle à perpétuité, certains ont estimé qu'elle avait été conduite à ces actes parce qu'elle était fortement éprise de Jean-Marc Rouillan, un autre membre fondateur du groupe, lui aussi arrêté et qu'elle a épousé en prison. Dans les minutes du procès de Louise Michel, révolutionnaire de la Commune de Paris, les juges ont cherché à savoir si elle n'avait pas agi par amour pour un homme qui lui aurait dicté sa conduite. La féministe Louise Michel s'est insurgée contre cette présentation des faits en se présentant comme une femme autonome et responsable de ses actes.

Dans le récit qu'il consacre à l'affaire d'Outreau, Chérif Delay, le fils aîné de Myriam Badaoui, condamnée en 2004 à 15 ans de prison pour viols, agressions sexuelles, proxénétisme et corruption de mineurs (parmi lesquels ses propres enfants), présente sa mère à la fois comme amoureuse de Thierry Delay, son conjoint co-auteur de ces crimes, et comme victime de sa violence. Le jeune garçon raconte que lorsque Myriam Badaoui tentait de s'interposer entre son fils et son mari, ce dernier la frappait. Mais elle aurait aussi été la complice de Thierry Delay car elle ne voulait pas courir le risque de perdre l'homme qu'elle aimait.

Toutefois l'hypothèse opposée est également fréquente. Dans des écrits du 19^{ème} siècle on insiste sur la figure de la femme influente et sur son rôle caché dans les agissements violents masculins, comme si la majorité des crimes commis par les hommes avaient une femme pour origine ou pour objet. Un exemple célèbre est celui d'Amélie Elie, dite Casque d'Or, cette jeune prostituée qui, à cause de sa beauté et de l'amour qu'elle suscitait, provoqua des rixes

et des règlements de compte meurtriers entre ses amants. Plus récemment on s'est interrogé sur le rôle de Monique Olivier, la compagne de Michel Fourniret qui, avec son aide, a violé et tué neuf jeunes filles entre 1987 et 2001. Fourniret avait déjà commis des viols avant sa rencontre avec Monique Olivier, mais il n'avait jamais tué. Monique Olivier a-t-elle été manipulée par Michel Fourniret et a-t-elle agi sous sa contrainte ? A-t-elle au contraire librement participé à ces crimes, en particulier en attirant les jeunes filles pour les livrer aux mains de son compagnon, dans une sorte de pacte conjugal mortifère ? Ou bien encore a-t-elle été le moteur du passage à l'acte meurtrier et a-t-elle poussé Michel Fourniret à tuer les jeunes victimes ? Les trois hypothèses sont plausibles, pas forcément incompatibles, et laissent voir à chaque fois une place différente pour l'élément féminin qui a participé et contribué à l'acte violent.

Hors de ces cas extrêmes, la clinique au quotidien montre des situations de maltraitance agies par le père mais instiguées par la mère qui se défait de sa responsabilité, souvent par crainte de perdre l'amour de son enfant et pour conserver auprès de lui l'image de « gentille maman ».

Pressions et endoctrinement

L'emprise n'est pas toujours celle d'un individu singulier, elle peut aussi être celle d'un groupe et plus largement encore celle d'un système idéologique ou social. Dans des violences collectives instituées, on peut observer des processus de fabrication des personnes qui vont commettre des actes violents, des attentats ou des tortures.

Dans les camps de concentration de la période nazie, les surveillantes subissaient de fortes pressions. D'anciennes déportées comme Germaine Tillion ou Margaret Buber Neumann ont finement décrit ce pro-

cessus d'acculturation à la violence et raconté comme des jeunes femmes dénuées de toute animosité envers autrui pouvaient en quelques jours devenir des surveillantes cruelles. Les nouvelles recrues commençaient déjà à changer d'attitude en endossant l'uniforme, qui procurait un sentiment commun de puissance et d'appartenance au groupe, puis elles étaient confiées à des surveillantes expérimentées qui leur apprenaient le métier. La vie dans les camps était celle d'une caserne et l'emploi du temps comme les activités du personnel étaient codifiés suivant une logique toute militaire. L'endoctrinement était assorti de sanctions si les surveillantes ne tenaient pas leur rôle et ne respectaient pas les règles inhérentes à leur fonction. Dès lors certains actes de violence étaient davantage destinés à montrer aux supérieurs ou aux collègues de quoi on était capable et ils étaient un moyen de prendre ou de maintenir sa place dans le collectif. Le même processus a été décrit pour des prisonnières qui se voyaient attribuer un poste de surveillance ou une responsabilité particulière dans le camp. Et ces détenues, au départ tolérantes et partageant le sort commun aux internées, pouvaient se muer en de véritables tortionnaires.

L'on peut toutefois supposer que ce processus fonctionnait à l'identique pour les surveillants de sexe masculin, ou plus largement pour les hommes qui ont participé à l'entreprise nazie. Il n'est pas certain qu'il y ait eu là une quelconque spécificité féminine, si ce n'est que les femmes étaient situées à des échelons plus bas dans l'organisation des camps et qu'à ce titre elles devaient se plier davantage aux ordres de la hiérarchie. Dans ce cadre, et à l'instar des hommes, des femmes ont pu se laisser aller à des déchaînements de violence ou à des brutalités gratuites. D'un point de vue plus large et non cantonné au système des camps, on a relevé que l'idéologie du national-socialisme, incorporée dans un système social totalitaire, a levé les seuils d'inhibition propres au processus de civilisation

et introduit la violence au cœur des relations et des organisations. Et ce processus a impacté des pans entiers de la population allemande (et de la population de maints pays européens), les hommes tout autant que les femmes, ou en tout cas certaines femmes.

Violence et plaisir

Lorsque la violence est le produit ou lorsqu'elle produit des levées d'inhibitions en donnant la possibilité de commettre des actes interdits, elle procure ou peut procurer des satisfactions de nature libidinale. Les femmes émeutières de la Révolution française, dont la violence fut surtout verbale, ont souvent été décrites comme des femmes provocantes qui poussaient à la rébellion par leurs gestes et par leurs cris. Elles ont été qualifiées de *boutefeux*, terme qui à l'origine désignait des bâtons garnis d'une mèche servant à mettre le feu aux canons, puis métaphoriquement des personnes qui exacerbent les querelles et les passions. Mais est-ce un hasard, s'interroge Cécile Dauphin dans un texte consacré aux femmes de la Révolution française, si les mots utilisés pour décrire la violence féminine insurrectionnelle appartiennent aussi au domaine sexuel ?

Le lien entre débauche, jouissance et cruauté a également été établi pour les surveillantes des camps nazis. Ainsi a-t-il été avancé que certaines d'entre elles avaient eu des relations sexuelles contraintes avec des détenues ou qu'elles avaient fait subir des violences sexuelles à des détenues. Lors du procès d'Irma Grese, surnommée « la hyène d'Auschwitz », il a été déclaré que cette jeune surveillante était sexuellement excitée lorsqu'elle voyait des signes de souffrance ou lorsqu'elle était témoin de sévices infligés aux prisonniers. Mais, là encore, il n'est pas certain que cela fut spécifique aux femmes. Tous les espaces qui renversent la morale traditionnelle permettent à des individus d'exprimer des désirs ou des pulsions qui sont normalement contrôlés ou refoulés, parmi

lesquels l'aviissement, la torture ou le meurtre, dont les composantes libidinales ont depuis longtemps été avérées.

Toutefois, dans le passé, il fut assez courant d'associer les écarts de conduite des femmes et leur appétence pour le *vice sexuel*, comme si la transgression des normes pénales et des normes sociales traduisait aussi une remise en cause des normes sexuelles. C'est notamment le cas des empoisonneuses, à qui l'on a souvent prêté des aventures amoureuses ou des amants qui leur donnaient l'envie de se débarrasser de leur mari. Ou, dans un registre très différent, celui de la reine Marie-Antoinette qui, lors du procès où on l'accusa de divers agissements à caractère politique, fut en outre décrite comme une femme débauchée et une mère incestueuse.

La promotion sociale

C'est surtout dans le champ des violences politiques que les femmes sont longtemps demeurées inaperçues et que leurs actes auraient été particulièrement occultés ou requalifiés, car à la transgression de l'ordre pénal elles ajoutaient celle de l'ordre du genre, qui soumet les femmes à des normes comportementales rigides. C'est pourquoi les femmes sont longtemps demeurées absentes de l'historiographie des conflits et des guerres, ou bien la portée politique de leurs actes a été déniée au profit d'autres motifs comme l'influence ou l'emprise d'un homme - nous l'avons vu - ou à cause d'une supposée fragilité psychologique. Ce n'est qu'à la fin de la seconde guerre mondiale que la figure de la femme en lutte s'est imposée, notamment sous les traits de l'héroïne ou de l'anonyme ayant pris place dans les mouvements de résistance ou dans les forces combattantes alliées.

Mais d'autres figures de femmes dans la guerre ont également émergé, notamment la femme traîtresse qui

a couché avec l'ennemi et, ce faisant, a trahi son mari et la nation entière, ou, plus tardivement, la femme collabo, la gestapiste ou la femme nazie. Et cela n'a pas toujours été sans remous parmi les historiens, et surtout les historiennes, ainsi que les auteures de travaux sur le genre. Car s'il est légitime d'exhumer les violences commises par des femmes lorsque celles-ci visent à se débarrasser d'un oppresseur ou lorsqu'elles ont une visée émancipatrice, qu'en est-il d'une violence féminine qui ne s'appuierait sur aucun noble motif ? Des femmes qui, par exemple, auraient agi sous l'impulsion de la haine ou qui auraient voulu manifester une volonté de puissance ?

Les femmes qui ont participé à des violences terroristes ou racistes ont pu le faire pour diverses raisons et pour certaines, il apparaît que leur participation à de tels actes fut l'occasion d'une véritable réalisation individuelle et d'une indéniable promotion sociale. C'est le cas de jeunes allemandes de l'époque nazie qui, en se destinant au métier d'infirmière, trouvèrent le moyen d'échapper au joug familial ou à un destin ennuyeux. Si le nazisme n'a pu connaître un tel développement sans la contribution d'une importante main-d'œuvre féminine, il a réciproquement permis à des jeunes femmes de s'émanciper et de briguer des postes qu'elles n'auraient pas eues dans d'autres circonstances.

Quant aux surveillantes des camps, il a été montré que la plupart venaient de milieux populaires et qu'elles avaient un faible niveau de formation. Beaucoup étaient au chômage ou ouvrières avant d'être recrutées comme surveillantes et leur service dans la SS signifiait une ascension sociale considérable et une sécurité financière. Dans les camps, elles étaient logées, nourries, (en partie) vêtues et elles devenaient des fonctionnaires qui pouvaient doubler leur rémunération, comparé au salaire de base d'une ouvrière ou d'une petite employée de l'époque. Dès lors, c'est moins une motivation idéologique qui les a poussées à se mettre au service du système nazi que l'accession à un statut

social et à un confort de vie. Des motifs identiques ont pu inciter des femmes à trouver une place dans telle ou telle administration allemande d'un pays occupé. Ce faisant, dans cette période de guerre et de fortes pénuries, elles ont pu gagner leur vie et voir s'ouvrir des possibilités de carrière professionnelle.

Pour changer d'espace et d'époque, relevons qu'un constat similaire a été établi pour des femmes ayant participé au génocide rwandais ou pour des jeunes femmes brésiliennes engagées dans des activités criminelles liées au trafic de drogue, etc. Dans ces cas, l'usage de la violence a permis à ces jeunes filles et à ces femmes de gagner en autonomie et d'acquérir une position individuelle ou sociale dont elles étaient dépourvues. Mais est-ce là une spécificité de la violence féminine ? Encore une fois rien ne permet de l'établir car on sait que la violence et la délinquance sont des moyens pour des garçons ou des hommes situés au bas de l'échelle sociale d'acquérir une aisance financière et d'occuper une position sociale sans commune mesure avec celles auxquelles ils auraient pu prétendre s'ils n'avaient recouru à la violence ou s'ils étaient demeurés dans la légalité.

Quand la violence répond à la violence

L'idée que la violence agie par les femmes est une réaction ou une réponse à une violence préalablement subie est à la fois fortement installée dans les esprits et souvent établie. « Il y a quelque chose de lamentable à voir une femme en prison ou qui risque d'y être jetée », écrit l'auteur de romans policiers Michael Connelly, car « chaque fois ou presque (...) leurs crimes ont des hommes pour origine. Ceux qui profitent d'elles, ceux qui les violent, ceux qui les abandonnent ou les battent ». Même assertion chez un autre auteur célèbre, Henning Mankell : « Aucune femme ne ferait une chose pareille », écrit-il dans un roman qui met en scène une mise à mort particulièrement sordide et dont

l'auteure est justement une femme. « Pourquoi ? Parce que les femmes se défendent, elles n'attaquent pas ».

Dès lors, si des femmes attaquent, c'est le plus souvent pour faire cesser les violences qu'elles subissent ou pour se venger des violences qu'elles-mêmes, ou d'autres femmes, ont subies dans le passé. La littérature, encore une fois, est une source féconde de personnages de femmes qui par leur violence exercent des représailles contre l'homme – et par extension les hommes – qui les a antérieurement violentées, seule façon pour elles d'apaiser leur colère ou leur ressentiment et d'opérer un travail de réparation. Dans ces récits la brutalité ou même la cruauté des actes commis par des femmes est étalonnée à la brutalité ou à la cruauté des actes qui leur ont été infligés : il n'y a pas de violence supplémentaire, mais il n'y a pas non plus de pitié. Ces personnages féminins vont jusqu'au bout de leur démarche et, très souvent, elles se donnent la mort une fois leur vengeance accomplie.

Mais dans d'autres récits de ce type, la réponse à la violence n'est au contraire pas proportionnée. Dans le roman d'Helen Zahavi, *Dirty week-end*, lorsque la jeune Bella décide de ne plus être une victime, elle devient un bourreau. La jeune fille timide, à la vie fade et grise, opère un changement radical lorsque le doux agneau qu'elle fut se transforme en boucher. Elle brise le crâne de l'homme qui la harcelait, à la fois pour faire cesser l'agression qu'elle subissait mais aussi « de la part de toutes ses sœurs muettes », et elle tuera plusieurs autres hommes au fil de ses pérégrinations. Armée et dénuée de toute peur, elle sent monter en elle de formidables bouffées de violence. Hors de question pour elle de se rendre à la police ou de se suicider ; elle compte bien poursuivre son œuvre vengeresse, maintenant qu'elle est enfin « réveillée ». Le livre, publié en 1991, fut considéré comme un brûlot immoral et il fut le dernier texte à faire l'objet d'une demande d'interdiction auprès du Parlement de Londres. C'est sans doute moins son caractère violent ou pornographique

qui suscita le rejet et la censure que le fait qu'il mît en scène une femme qui décide de se venger des ancestrales et continues violences qui lui ont été faites et qui ont été faites aux femmes, sans que l'héroïne, mue par un nouvel appétit de vie, ne rende de comptes à la justice.

Légitimes défenses

La thématique de la violence féminine comme réponse à une violence masculine ne relève pas seulement de la fiction. Dans les archives judiciaires des siècles passés, les violences interpersonnelles sont souvent des violences commises par des hommes sur les femmes. En revanche l'inverse représente un taux si infinitésimal qu'il n'est le plus souvent pas compté. Et des études récentes conduites par des historiens montrent que les grandes figures de la violence féminine sont en réalité très souvent des actes de riposte.

Ainsi, les dossiers judiciaires de femmes qui ont empoisonné leur mari contiennent de nombreux éléments sur les violences que ces hommes ont fait subir à leur épouse, même si ces éléments n'ont pas été retenus par l'institution judiciaire comme des circonstances atténuantes. Quant aux mères infanticides, les archives révèlent qu'elles étaient souvent des femmes jeunes, célibataires et de condition modeste, qui ont été « séduites » par un homme de passage, par un membre de la famille ou par le maître de la maison. « Séduites », comme on disait dans les siècles passés, signifie en réalité que ces femmes ont été violées. À l'époque où les mères non mariées n'étaient pas protégées et étaient même largement déconsidérées, et où les recherches en paternité n'étaient pas possibles, il ne restait plus qu'une solution pour ces femmes devenues mères malgré elles : tuer l'enfant issu de cette violence originelle.

Les données contemporaines permettent d'aboutir à

des constats similaires. Les homicides conjugaux sont majoritairement commis par des hommes, sur des femmes qui ne les avaient jamais violentés auparavant. Et ces meurtres sont soit l'ultime geste de la tyrannie exercée par les maris, soit une sorte de punition dans un contexte de jalousie ou de séparation à l'initiative des femmes. En revanche, lorsque des femmes tuent leur conjoint, dans la majorité des cas il était auteur de violences sur sa compagne. Parmi des cas récents, retenons ceux d'Alexandra Lange et de Jacqueline Sauvage, dont l'histoire peut être facilement retracée car elles ont publié des témoignages et des films ou des documentaires ont été réalisés sur leur vie.

Alexandra Lange a vécu douze ans avec un homme qui lui a fait subir diverses formes de violence : des insultes, des humiliations, des coups et des viols. Le soir des faits, au cours d'une énième scène de violence, elle est persuadée que son mari va cette fois-ci finir par la tuer. Elle saisit alors un couteau et le lui enfonce. L'homme meurt sur le coup. Trois ans après les faits et à l'issue de son procès, l'avocat général de la cour d'assises de Douai demanda et obtint l'acquiescement au nom de la légitime défense. Ce fut la première fois qu'une cour de justice française acquitta une femme du meurtre de son mari à ce titre.

La légitime défense n'a en revanche pas été retenue pour Jacqueline Sauvage, condamnée à dix ans de prison pour le meurtre de son mari, lors même qu'elle fut pourtant plaidée par ses avocates. Pendant plus de quarante ans Jacqueline Sauvage a connu des violences quotidiennes de la part de son mari qui se comportait comme un véritable tortionnaire. Et c'est bien parce qu'elle a subi des violences répétées et que chaque jour une menace de mort planait au-dessus d'elle que ses défenseuses ont avancé l'idée d'une sorte de légitime défense permanente. Si le verdict prononcé par la cour d'assises n'a pas pris en compte l'enfer vécu au quotidien par cette femme, l'opinion publique l'a fait. Deux ans après sa condamnation,

Jacqueline Sauvage a été graciée par le président de la République française.

De la même façon il a été établi que des femmes ont pu user de violence dans la Grèce antique en réponse ou en contrepartie à la violence masculine, par exemple pour résister à des enlèvements, à des mariages forcés, à des coups à ou des viols.

De la petite fille maltraitée à la femme violente

L'histoire fourmille également de cas où la femme violente fut une petite fille violentée, si bien que sa violence agie peut être comprise comme l'effet des violences qu'elle a subies lorsqu'elle était enfant ou adolescente, et ces violences originelles ont pu être redoublées par celles qu'elle a continué à subir à l'âge adulte. Ruth Ellis fut, en 1955, la dernière femme à avoir été exécutée en Grande-Bretagne pour avoir tué son amant. Violée par son père quand elle était enfant, elle s'est mariée avec un homme alcoolique et violent avant de rencontrer sa future victime, qui lui infligea de multiples sévices.

Dominique Cottrez, l'octuple infanticide condamnée en 2015 à neuf ans de prison, a d'abord expliqué au juge d'instruction qu'elle avait subi des faits d'inceste de la part de son père. Et qu'elle aurait tué ses nouveau-nés par crainte que ces derniers ne soient les enfants de son père. Toutefois, lors de son procès, elle est revenue sur ses dires et a prétendu ne jamais avoir eu de relations sexuelles, consenties ou non, avec son père. Myriam Badaoui, auteure de viols sur ses enfants, a aussi prétendu avoir été violée lorsqu'elle était jeune et son fils aîné pourrait être issu d'un viol. Elle aurait été battue et violée par son père, puis vendue à un oncle dont elle était à moitié devenue l'esclave, avant d'être obligée de s'unir à l'un de ses cousins, puis enfin de s'unir à Thierry Delay qui, nous l'avons vu,

fut son complice mais peut-être aussi son bourreau. Parlons encore de Geneviève Lhermitte, qui dira, lors de son procès, que la vie chez elle était un enfer. Elle aurait notamment subi diverses maltraitements psychologiques et pâti d'un grand vide affectif, à l'instar de sa sœur qui fera deux tentatives de suicide et plusieurs séjours en psychiatrie.

Nous avons déjà relevé le cas de Jeanine Terriel, évoqué par Robert Badinter. Cette femme auteure de vols et de meurtres commis avec son compagnon Yves Maupetit, mais qui n'a pas été condamnée à mort à la différence de celui-ci. Lors du procès du couple en 1981, l'avocat général a enjoint les jurés à ne pas être enclins à la pitié, mais il a précisé que Jeanine Terriel puisait ses racines violentes dans son enfance malheureuse : parents alcooliques, mère décédée quand elle avait trois ans, placement dans une institution religieuse, violences paternelles, etc. Pareillement les travaux portant sur les femmes auteures de violences sexuelles, que l'on trouve en particulier dans la littérature nord-américaine, énoncent une série d'avatars dans les parcours de vie de ces femmes : des maltraitements, des abandons ou des abus lorsqu'elles furent enfants, puis des violences conjugales et sexuelles à l'âge adulte.

Quelles que soient les époques et encore aujourd'hui, il apparaît donc que la violence des femmes est souvent une violence réactive et une violence de défense contre des violences antérieures commises par des hommes. Dans les temps où la domination masculine était indiscutable, inscrite tant dans les lois que dans les mœurs, les hommes violents n'ont pas été inquiétés et les actes qu'ils commettaient, dès lors qu'ils ne passaient pas certaines limites, étaient tolérés ou étaient même encouragés. L'acquittement d'Alexandra Lange et la grâce accordée à Jacqueline Sauvage montrent que nos sociétés n'acceptent plus aujourd'hui ce type d'agissements et que la violence des femmes, au moins sous cet aspect, se voit accorder une plus grande légitimité.

Par ailleurs, la compréhension de violences agies à l'âge adulte à la lumière des maltraitances vécues durant l'enfance et l'adolescence vaut également pour l'homme et l'enfant qu'il a été. En effet, la reproduction de la violence n'est pas un scénario absolu. Beaucoup de parents et d'adultes surmontent les maltraitances vécues durant l'enfance grâce à un cheminement personnel qui suppose des points d'appui, dont l'écoute et la reconnaissance des maltraitances et de leurs effets sont un préalable.

Les adolescentes et le recours à la violence

Dans la statistique des délits et des crimes, les adolescentes ou les mineures violentes apparaissent en proportion encore plus faible que celle des femmes adultes. Toutefois, dans plusieurs pays, la courbe des jeunes filles impliquées dans des infractions serait en augmentation depuis le milieu des années 1990 et, certaines années, elle croîtrait même plus vite que celle des garçons.

L'hypothèse d'une plus forte participation des jeunes filles à la délinquance ou à la violence est plausible : les rôles sociaux se sont modifiés, les comportements et les styles de vie des garçons et des filles se sont rapprochés, les agents du contrôle social sont peut-être moins protecteurs à l'égard des adolescentes ou des très jeunes femmes qu'ils ne le furent par le passé, etc. Mais observons néanmoins que l'on n'assiste pas à une explosion de la délinquance ou de la violence juvénile féminine et que les adolescentes demeurent en proportion encore très loin des agissements similaires des garçons. Certes, des filles peuvent commettre des actes très graves mais ils demeurent rares et leur recension insistante témoigne sans doute davantage de notre sidération face à de tels agissements, car nous y sommes peu habitués et la violence des jeunes filles nous alarme particulièrement.

Par ailleurs il faut demeurer prudent sur les comptages dont les évolutions (les augmentations ou les diminutions) sont parfois plus proches de simples trépidations dont seul le temps pourra dire si elles augurent des tendances de long terme. En outre, il suffit d'une ou plusieurs modifications dans les appareils statistiques pour produire des différences. En bref, les mesures de

la délinquance ou de la criminalité ne sont pas toujours des indicateurs très fiables des actes effectivement commis ; et ceci est valable pour la population masculine comme pour la population féminine.

Des jeunes filles fragiles

L'élément le plus frappant qui ressort de l'examen du parcours et de la situation des adolescentes délinquantes ou violentes est leur singulière fragilité. La plupart des travaux récents en histoire, en sociologie ou en psychologie montrent que les adolescentes qui recourent à la violence ont le plus souvent connu des déficiences parentales manifestes depuis la naissance et des histoires familiales traumatiques. Et la liste des manques s'égrène : des parents disparus ou des parents maltraitants, des fêlures ou des ruptures dans les attaches générationnelles, des insuffisances éducatives, des rejets ou des abandons, des sévices sexuels, etc.

En d'autres termes, les adolescentes violentes ont souvent été des petites filles victimes – comme nous venons de le voir pour les femmes adultes –, et si leurs agissements ne sont pas directement une riposte tournée contre ceux qui les ont préalablement violentées, ils peuvent toutefois être en lien avec les maltraitances ou les abus qu'elles ont subis.

En France, les jeunes filles suivies par la Protection judiciaire de la jeunesse, un service du ministère de la Justice qui s'occupe des mineurs délinquants, représentent environ dix pour cent de la population de mineurs pris en charge par ce service. En Belgique francophone, les filles représentent un peu moins de quinze pour cent des jeunes pris en charge dans le cadre de l'Aide à la Jeunesse pour un fait qualifié infraction. Les filles sont donc en nette infériorité numérique par rapport aux garçons, exactement comme les femmes adultes le sont par rapport aux hommes adultes parmi

les personnes mises en cause dans des infractions. La variable du genre est donc ici prédominante.

Les études conduites en France sur ces jeunes filles indiquent qu'elles ont évolué dans des climats familiaux et affectifs très instables et qu'elles ont pu être victimes de violences et de maltraitances, et ce en des proportions plus importantes que pour les jeunes garçons également pris en charge par la PJJ. Il y aurait donc là une particularité plus prononcée chez les filles que chez les garçons. Toutefois on ne peut pas complètement négliger que l'écoute portée aux adolescentes lors de l'évaluation des situations est plus forte que celle qui est accordée aux garçons, si bien que l'on pourrait avoir tendance à négliger les maltraitances qu'ils ont également subies. Et, nous l'avons dit, il est vraisemblable que les garçons sont aujourd'hui encore moins enclins à révéler leurs souffrances, comparé à une plus grande facilité ou liberté de parole des filles sur ce plan. Si, dans les années à venir, les restrictions qui s'imposent aux garçons sont levées, il est envisageable que les deux populations, féminine et masculine, des jeunes pris en charge par ce type d'institution soient en réalité fortement ressemblantes.

Les filles des quartiers

Par ailleurs, les jeunes filles présentent de nettes similarités avec les jeunes garçons sur le plan social. Toutes ou quasiment toutes sont issues de parents ouvriers ou de parents chômeurs ou en situation précaire et toutes ou quasiment toutes ont habité dans des quartiers urbains populaires où sévit une petite délinquance endémique. Dès lors, ici, la variable du genre – fille ou garçon – s'estompe, voire s'efface derrière la variable du milieu social et du territoire, si bien qu'il est au final malaisé de distinguer si le passage à l'acte délinquant ou le recours à la violence des jeunes dépend davantage du sexe des auteurs ou de leur situation sociale.

Pour aller plus loin il importe donc de déconstruire la catégorie apparemment homogène des « jeunes filles violentes » (et pareillement celle des « jeunes garçons violents ») et d'introduire la dimension sociale et territoriale. Dans une recherche très instructive, le sociologue Pascal Duret observe que les représentations et les perceptions de l'identité masculine chez les jeunes varient suivant les milieux sociaux. La thèse de l'auteur, rapidement résumée, est que les valeurs et les modèles masculins pénètrent l'univers féminin surtout dans les milieux populaires, alors que dans les milieux aisés l'on assisterait au phénomène inverse : ce sont les valeurs féminines qui investissent l'identité masculine. En clair les jeunes filles des milieux populaires s'approprieraient davantage les modèles masculins (par rapport aux jeunes filles des autres milieux sociaux) et, par conséquent, commettraient plus d'actes violents à la fois que des jeunes filles issues des milieux favorisés et par rapport au passé.

Ce phénomène se donne particulièrement à voir dans *Les Roses noires*, un documentaire français réalisé en 2012 par Héléne Milano et qui porte sur les habitudes de vie des jeunes filles de quartiers populaires. Dans ce film, des jeunes filles adoptent des comportements masculins, mais c'est pour des motifs divers et plus complexes qu'il n'y paraît. Les filles s'habillent, parlent et se battent comme des garçons, d'abord pour n'être plus vues comme des filles. En endossant le costume du garçon, elles mettent à distance leur féminité, leur corps et leurs formes afin de n'être plus l'objet de convoitises et par conséquent l'objet des joutes d'honneur et de réputation. En clair et pour reprendre les termes du documentaire, les jeunes filles sont des « bonhommes » afin de ne pas passer pour des « putes », et si elles font « leur mac » ou « leur boss », c'est surtout pour se protéger et avoir la paix. L'adoption des valeurs masculines semble donc loin d'une pleine et entière adhésion. Toutefois, les jeunes filles agissent aussi comme des garçons afin de profi-

ter des avantages liés au sexe masculin : sortir, jouer dehors, faire du bruit, en d'autres termes être libres. L'adoption de valeurs masculines, parmi lesquelles le fait de pouvoir recourir à la violence, permet à ces adolescentes d'expérimenter des pratiques (se rendre à des fêtes, consommer des produits stupéfiants, conduire une voiture, etc.) qui leur demeurent encore le plus souvent interdites parce qu'elles sont filles.

Peut-on dès lors alléguer que les jeunes filles des milieux populaires se seraient davantage approprié les modèles masculins que les jeunes filles des autres milieux sociaux et, par conséquent, commettraient plus d'actes violents aujourd'hui que par le passé ? Cela reste à voir. Le sociologue Gérard Mauger relève que l'une des différences notables entre les bandes délinquantes d'aujourd'hui et celles d'hier est la sur-représentation des jeunes membres de familles issues de l'immigration, qui sont le plus souvent démunies et habitent des cités de banlieues dégradées. Mais dans ces mêmes familles populaires et migrantes, une surveillance étroite continue de s'exercer sur les filles pour les maintenir à l'écart de la culture de la rue et de ses dangers. Dès lors, lorsque des filles entrent dans un groupe délinquant ou commettent des actes délictuels ou violents, c'est souvent dans un contexte de rupture des liens familiaux et de grande précarité. Par conséquent la délinquance ou la violence des jeunes filles serait moins le produit de l'adoption de valeurs masculines ou le fruit d'une émancipation que la traduction de leur isolement ou leur désinsertion.

La participation plus active des adolescentes ou des mineures à la délinquance et à la violence serait donc à mettre en lien avec leur plus grande difficulté à trouver une place dans la société, et ce à l'instar de leurs homologues masculins. La situation de ces jeunes filles est en réalité très proche de celle que vivent et subissent les garçons. C'est pourquoi, ici, nulle spécificité de l'agir violent des filles ne saurait être établie.

Les filles radicalisées ou djihadistes

Tournons notre attention vers la dernière figure de la dangerosité féminine récemment apparue sur la scène publique : la jeune fille (ou la très jeune femme) radicalisée ou djihadiste. On estime qu'environ 500 jeunes femmes européennes sont parties rejoindre Daech, sans que l'on puisse comptabiliser précisément les mineures parmi elles, pour environ 5 000 hommes. Là encore, la population féminine représente une faible part des personnes parties combattre et très peu d'entre elles ont commis des attentats, même si certaines ont appris le maniement des armes ou la fabrication d'explosifs et ont participé à des exactions contre des personnes.

On sait par ailleurs que ces jeunes filles ou jeunes femmes ne sont pas toutes issues des milieux populaires et ne vivaient pas toutes dans des quartiers précarisés, notamment parmi celles qui n'étaient pas d'une famille de tradition musulmane et qui se sont converties. Et l'on peut avancer que leur engagement procède de logiques semblables à celles des garçons : un désir d'exotisme, une soif d'idéal, la volonté de quitter un quotidien morose pour bâtir un nouveau monde, une aspiration humanitaire, une réaction à des injonctions perçues comme répressives (par exemple l'interdiction ou les restrictions du port du voile), le rejet des valeurs occidentales, etc.

Toutefois on peut aussi repérer des motifs plus spécifiquement féminins et relevant d'un phénomène adolescent, si l'on conçoit que la période d'âge visée est assez extensible au regard du parcours ou de la situation de chacune de ces jeunes personnes. On constate en particulier que des mineures ou de très jeunes femmes sont parties sur le théâtre des opérations pour trouver un mari et former un couple. Or, faire couple, comme le signale le psychologue Fethi Benslama, cela peut signifier une volonté de sortir d'une adolescence dans laquelle on se sent mal pour passer du côté des

adultes ou du moins en arborer les signes, notamment celui de la parentalité.

Le couple ambitionné par ces jeunes filles ou jeunes femmes est assez singulier au regard de la conscience moderne occidentale. Il s'agit d'un couple traditionnel, voire quasi patriarcal, fondé sur une séparation des genres très prononcée, les femmes étant appelées à devenir mères et à tenir le foyer et les maris étant des combattants virils exposés à la mort. Ces jeunes filles ont pu trouver une forme de sécurité affective et psychique dans cette conjugalité à l'ancienne, dans un contexte de fragilisation du couple et de la famille soit qu'elles ont connue soit qu'elles redoutaient. Qu'elles aient nié ou au contraire assumé la part d'inégalité entre les sexes que ce type de couple induit, dans les deux cas elles se dérobaient aux injonctions de la conjugalité moderne, notamment portée par les féministes et qui suppose une stricte égalité au sein du couple, dans laquelle elles ne se reconnaissaient pas.

Le couple traditionnel comporte aussi une part notable de romantisme, dans la mesure où il repose sur une union durable (consacrée par le mariage) que rien ne saurait venir rompre, sauf la mort, à rebours des séparations et des divorces qui affectent les couples modernes.

Ce couple à haute exigence morale peut également permettre à des jeunes filles d'oublier des déceptions amoureuses ou des unions ratées. Plus encore, il vient normer une sexualité qui peut paraître effrayante lorsqu'on ne sait comment endiguer des pulsions qui nous dépassent et se désengager du poids du désir. Il apparaît d'ailleurs que certaines de ces jeunes filles ou jeunes femmes ont eu une vie affective et sexuelle désordonnée ou chaotique avant leur conversion religieuse ou leur radicalisation violente (un changement récurrent de partenaires, la fréquentation de milieux interlopes, la prostitution, etc.), exactement comme certains de leurs homologues masculins ont trouvé

dans leur engagement religieux une façon de racheter leur passé de délinquant et de s'absoudre du poids de leur culpabilité.

Enfin, nous l'avons dit, le mariage de ces jeunes filles ou de ces jeunes femmes a dans la plupart des cas débouché sur une maternité, leur donnant ainsi la possibilité de véritablement rompre avec leur adolescence en devenant des mères. Ce cas n'est pas unique dans l'Histoire et bien des jeunes filles ont pu et peuvent aujourd'hui encore trouver une sorte de respectabilité, de la reconnaissance ou un sens à leur vie en endossant le statut de mère.

Bien souvent, le parcours de radicalisation de ces adolescentes ou de ces jeunes femmes n'a pas été perçu par leurs parents. Beaucoup de témoignages de parents de jeunes djihadistes (des deux sexes) font état d'une incompréhension et parfois d'une sidération d'autant plus forte qu'ils n'ont rien vu venir. Et ces parents éprouvent souvent une immense culpabilité de n'avoir su déceler les signes précurseurs annonçant le comportement de leur enfant, culpabilité qui a pu être redoublée par le fait d'avoir signalé la jeune fille (ou le jeune garçon) aux autorités.

Cela peut signifier que ces jeunes filles ont été particulièrement brillantes dans l'art de la dissimulation, a fortiori si elles ont fait l'objet d'une emprise. Cela peut également signifier qu'il sévissait dans leurs familles des conflictualités intrafamiliales ou des dynamiques relationnelles telles que ces filles ont le sentiment de n'avoir pas été comprises. Toutefois il est connu que la période adolescente provoque des bouleversements parfois brutaux sur fond de remaniement pulsionnel et de dé-liaisons affectives et que l'une des marques de cette période est justement le sentiment de n'être pas compris par ses parents ou par les adultes en général. Par conséquent il n'est pas certain que les familles de ces jeunes filles ou jeunes femmes djihadistes aient été plus maltraitantes, plus fragiles ou plus particulières

que les autres et rien ne permet aujourd'hui de l'attester. Si l'adhésion au djihadisme est un symptôme de la situation adolescente, comme peut l'être la fugue, l'automutilation ou le suicide chez les jeunes filles, c'est dire, une fois encore, combien l'accompagnement de nos filles (et de nos garçons) vers leur vie d'adulte peut être un passage semé d'embûches qui requiert toute notre attention et notre vigilance.

Les tensions de la violence au féminin

La question du recours à la violence par des femmes majeures ou mineures sème le trouble et crée des tensions dans les intentions réflexives, les programmes de recherche et le débat public. En effet, il faudrait pouvoir à la fois rétablir la réalité de cette violence qui a été trop souvent niée ou occultée par le passé et prendre acte de ce qu'elle demeure aujourd'hui encore largement moins importante que celle des hommes. En effet, l'emploi de la violence reste une dominante masculine et son usage (très) modéré par les jeunes filles ou par les femmes est difficilement contestable au regard des sources et des données disponibles.

Par ailleurs, le fait que des jeunes filles ou des femmes recourent à la violence ne saurait masquer le fait qu'elles sont d'abord victimes de violences. Portées dans l'espace public par les mouvements féministes dans les années 1960 et 1970, les violences faites aux femmes sont devenues un objet de préoccupation sociale et politique et même une grande cause nationale dans un nombre croissant de pays. Et dans la mesure où toutes les enquêtes montrent que la population féminine est bien plus nombreuse à subir des violences (commises par des hommes) qu'à se livrer elle-même à des actes violents, il apparaît à certains et surtout à certaines comme insupportable et illégitime de vouloir situer les deux thématiques sur un même plan. Surtout si la violence agie par les femmes semble dans bien des cas répondre à une violence antérieure qu'on leur aurait fait subir.

Toutefois, tant dans le monde académique qu'au sein des mouvements des droits des femmes, il a été avancé qu'il n'était pas dans l'intérêt des femmes de

toujours endosser le costume de l'éternelle victime. Parvenues à se libérer du joug de la domination masculine, elles ne peuvent plus être seulement considérées comme des dominées, mais aussi comme des personnes libres et actrices de leur propre vie, c'est-à-dire en l'occurrence comme des personnes pouvant exercer des violences.

Dès lors se pose la question : faut-il plutôt dénoncer les violences faites aux jeunes filles ou aux femmes pour mieux sensibiliser les opinions publiques, protéger les victimes et réprimer davantage les auteurs ? Ou bien faut-il exhumer les actes violents des femmes qui peuvent être compris comme le fruit de leur émancipation, marquant ainsi qu'elles se sont débarrassées de leur statut de victimes ?

Écarter l'idée que la violence serait intrinsèquement masculine et l'évitement de la violence une caractéristique intrinsèquement féminine est une chose. Mais associer l'émancipation des jeunes filles ou des femmes et le recours à la violence en est une autre. « Nous voudrions (...) nous expliquer clairement sur ce point : si l'égalité des sexes en tout domaine, y compris celui du pouvoir de la violence, constitue une condition trop souvent oubliée, pour autant, la violence ne constitue pas un idéal politique et encore moins la voie souhaitable pour obtenir l'égalité », écrivent les directrices d'un ouvrage collectif dont toutes les contributions dénoncent pourtant l'occultation dans laquelle la violence des femmes a été maintenue jusqu'à présent.

Quelle que soit la cause à défendre ou le sens de l'acte, et que l'on soit homme ou femme, garçon ou fille, la violence n'est plus un moyen légitime pour y parvenir : telle est en réalité une conviction largement partagée aujourd'hui. La réticence du recours à la violence par les femmes qui domine à notre époque traduit la forte réprobation sociale, morale et légale qui affecte toute forme de violence dans les sociétés

modernes, quel que soit le sexe de celles ou ceux qui en font usage.

Notre réflexion montre enfin que derrière la violence des femmes ou des jeunes filles tout autant que derrière la violence des hommes ou des garçons, ce sont des cas singuliers qui se présentent. Pour les comprendre il importe de restituer à chaque fois les circonstances et les contextes psychologiques, sociaux, économiques et politiques qui peuvent éclairer ces passages à l'acte violent et peut-être permettre de les prévenir.

Bibliographie

- Badinter R., *L'abolition*, Fayard, 2000.
- Bazin H., *Vipère au poing*, Grasset, 1948.
- Belotti E. G., *Du côté des petites filles*, Editions des femmes, 1976.
- Benslama F., Khosrokhavar F., *Le Jihadisme et les femmes*, Seuil, 2017.
- Bisson D., de Schonen E., *L'Enfant derrière la porte*, Grasset, 1993.
- Blanchard V., Niget D., *Mauvaises filles, incorrigibles et rebelles*, Textuel, 2016.
- Cardi C., Pruvost G. (dir.), *Penser la violence des femmes*, La Découverte, 2012.
- Daligand L., *La Violence féminine*, Albin Michel, 2015.
- Dauphin C., Farge A. (dir.), *De la violence et des femmes*, Albin Michel, 1997.
- Duret P., *Les jeunes et l'identité masculine*, PUF, 1999.
- Gauvard C. (dir.), *Présumées coupables. Les grands procès faits aux femmes*, l'Iconoclaste/Archives nationales, 2016.
- Kandel L. (dir.), *Féminismes et nazisme*, Odile Jacob, 2004.
- Lange A., *Acquittée*, Michel Lafon, 2012.
- Mailänder E., *La violence des surveillantes des camps de concentration national-socialistes (1939-1945) : réflexions sur les dynamiques et logiques du pouvoir*, Violence de masse et Résistance – Réseau de recherche [en ligne], publié le 6 mars 2012.
- Mauger G., *Les bandes, le milieu et la bohème populaire*, Belin, 2006.
- Pinker S., *La part d'ange en nous. Histoire de la violence et de son déclin*, Les Arènes, 2017.
- Renard J., *Poil de Carotte*, Flammarion, 1894.
- Sauvage J., *Je voulais juste que ça s'arrête*, Fayard, 2017.
- Vargas F., *Dans les bois éternels*, Viviane Hamy, 2006.
- Vuattoux A., « Les jeunes roumaines sont des garçons comme les autres », in *Plein droit* 2015/1, n°104.
- Zahavi H., *Dirty week-end* (1991), Babelio, 1996.

Pour approfondir le sujet



Déjà paru de la même auteur

« Les jeunes, la sexualité et la violence »

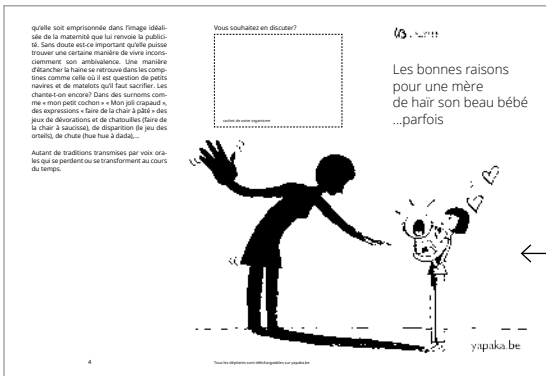
Livre disponible en téléchargement en version pdf et epub

- L'amour parental comporte toujours une dose d'ambivalence, avec Bernard Golse
- Le déni de grossesse, avec Sophie Marinopoulos
- Conduites à risque à l'adolescence : les filles et les garçons ne sont pas logés à la même enseigne, avec David Le Breton
- Quand l'adolescent passe à l'acte pour transcender son sentiment d'impuissance ?, avec Danièle Epstein
- ...

- La maltraitance infantile, par delà la bienpensée, Bernard Golse

- Le déni de grossesse, Sophie Marinopoulos
- Infanticides et néonaticides, Sophie Marinopoulos
- Jeunes et radicalisations, David Le Breton
- Rites de virilité à l'adolescence, David Le Breton

- ...
- Le déni de grossesse
- Les bonnes raisons pour une mère de haïr son beau bébé... parfois (aussi disponible en version dépliant illustré)
- Malmener ou brutaliser un bébé : impensable ?
- Les enfants battus deviennent-ils des parents maltraitants ?
- ...



sur yapaka.be

Temps d'Arrêt / Lectures

Dernier parus

52. Fonction maternelle, fonction paternelle.

Jean-Pierre Lebrun*

53. Ces familles qui ne demandent rien.

Jean-Paul Mugnier.

54. Événement traumatique en institution.

Delphine Pennewaert et Thibaut Lorent

55. La grossesse psychique : l'aube des liens.

Geneviève Bruwier

56. Qui a peur du grand méchant Web ?

Pascal Minotte*

57. Accompagnement et alliance en cours de grossesse.

Françoise Molénat*

58. Le travail social ou « l'Art de l'ordinaire ».

David Puaud*

59. Protection de l'enfance et paniques morales.

Christine Machiels et David Niget

60. Jouer pour grandir.

Sophie Marinopoulos

61. Prise en charge des délinquants sexuels.

André Ciavaldini

62. Hypersexualisation des enfants.

Jean Blairon, Carine De Buck, Diane Huppert, Jean-Pierre Lebrun, Vincent Magos, Jean-Paul Matot, Jérôme Petit, Laurence Watillon*

63. La victime dans tous ses états. Anne-Françoise Dahin*

64. Grandir avec les écrans « La règle 3-6-9-12 ».

Serge Tisseron

65. Soutien à la parentalité et contrôle social.

Gérard Neyrand

66. La paternalité et ses troubles.

Martine Lamour

67. La maltraitance infantile, par delà la bienpensée.

Bernard Golse

68. Un conjoint violent est-il un mauvais parent ?

Benoit Bastard

69. À la rencontre des bébés en souffrance.

Geneviève Bruwier

70. Développement et troubles de l'enfant.

Marie-Paule Durieux

71. Guide de prévention de la maltraitance.

Marc Gérard

72. Garde alternée : les besoins de l'enfant.

Christine Frisch-Desmarez, Maurice Berger

73. Le lien civil en crise ?

Carole Gayet-Viaud

74. L'enfant difficile.

Pierre Delion

75. Les espaces entre vérité et mensonge.

Christophe Adam, Lambros

Couloubartisis

76. Adolescence et conduites à risque.

David Le Breton

77. Pour une hospitalité périnatale.

Sylvain Missonnier

78. Travailler ensemble en institution.

Christine Vander Borgh*

79. La violence envers les enfants, approche transculturelle.

Marie Rose Moro*

80. Rites de virilité à l'adolescence.

David Le Breton

81. La nécessité de parler aux bébés.

Annette Watillon-Naveau

82. Cet art qui éduque.

Alain Kerlan et Samia Langar*

83. Développement et troubles de l'enfant. 1- 4 ans

Marie-Paule Durieux

84. TDAH - Trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité.

Rita Sferrazza

85. Introduire l'enfant au social.

Marie Masson

86. Peut-on encore toucher les enfants aujourd'hui ?

Pierre Delion

87. Corps et adolescence.

David Le Breton

88. La violence conjugale frappe les enfants.

Christine Frisch-Desmarez

89. La violence de jeunes : punir ou éduquer ?

Véronique Le Goaziou

90. L'évolution des savoirs sur la parentalité. Gérard Neyrand

91. Les risques d'une éducation sans peine

Jean-Pierre Lebrun

92. La vitalité relationnelle du bébé. Graciela C. Crespin

93. Prendre soin du bébé placé. Geneviève Bruwier*

94. Les trésors de l'ennui.

Sophie Marinopoulos

95. Prévenir la violence par la discussion à visée philosophique.

Michel Tozzi

96. Coopérer autour des écrans. Pascal Minotte

97. Les jeunes, la sexualité et la violence. Véronique Le Goaziou

98. Evolution du traitement des ruptures familiales.

Benoit Bastard

99. L'attachement, un lien revisité à l'adolescence.

Lauriane Vulliez-Coady, Frédéric Atger et Claire Lamas

100. Prévenir la maltraitance.

Vincent Magos

101. Du déclin au réveil de l'intérêt général.

Dany-Robert Dufour

102. La parentalité aujourd'hui fragilisée.

Gérard Neyrand

103. L'attention à l'autre.

Denis Mellier*

104. Jeunes et radicalisations.

David Le Breton

105. Le harcèlement virtuel.

Angélique Gozlan

106. Le deuil prénatal.

Marie-José Soubieux, Jessica Shulz

107. Prévenir la négligence.

Claire Meersseman

108. A l'adolescence, s'engager pour exister. Marie Rose Moro

109. Le secret professionnel, fondement de la relation d'aide et d'écoute. Claire Meersseman,

André Donnet, Françoise Dubois,

Cécile Guilbau

110. La portée du langage.

Véronique Rey, Christina Romain, Sonia DeMartino, Jean-Louis

Deveze

111. Etre porté pour grandir.

Pierre Delion

112. Le travail social animé par la « volonté artistique ».

David Puaud

* Ouvrage épuisé.

Découvrez toute la collection Temps d'Arrêt et retrouvez nos auteurs sur yapaka.be pour des entretiens vidéo, conférences en ligne, ...

En Belgique uniquement

Un enfant présente des bleus ?
Comment réagir aux confidences d'un enfant dévoilant une maltraitance ?

Que faire pour protéger un élève dont la situation m'inquiète ?

En tant que personnel éducatif, suis-je soumis ou secret professionnel ?
Le voisin soudain de cet adolescent me préoccupe ?
Cet enfant me paraît négligé ?
Cet enfant semble ému/é par le conflit de ses parents...

Que faire en cas d'inquiétude d'une situation de maltraitance infantile ?

→ Ne pas rester seul, en parler

- Parler de ses inquiétudes permet de réduire l'émotion et de réagir de manière plus ajustée à la situation
- Se tourner vers son entourage professionnel, sa hiérarchie est le premier réflexe
- Maintenir le lien avec les parents ou la personne de référence pour l'enfant permet de les garder comme partenaires dans le processus d'aide

→ Porter attention à

- L'état de souffrance de l'enfant est le repère prioritaire à chaque étape des interventions
- Les parents doivent bénéficier d'une écoute et d'une aide appropriées à leur souffrance et à leurs difficultés personnelles

À qui s'adresser en cas de doute ?

LES SERVICES DE PROXIMITÉ

- En lien avec l'école, les Centres Psycho-Médico-Sociaux et les Services de Promotion de la Santé à l'École
- Également, les Services de santé mentale, les Centres de planning familial, le médecin de famille...
- Des services d'écoute gratuits, Télé-Accueil au 107 (destiné à tous, adultes et enfants), Ecoute Enfants au 103 (destiné aux enfants)

LES SERVICES SPÉCIALISÉS

- L'équipe SOS Enfants est une équipe pluridisciplinaire qui prend en charge les situations de maltraitance (diagnostic et prise en charge thérapeutique). Sa première mission est d'accueillir toute personne aux prises avec des questions, suspicions... liées à la maltraitance sur un enfant pour évaluer le danger et la suite à mettre en place.
- Le Conseiller de l'Aide à la Jeunesse du SAJ dont le service peut intervenir à la demande d'un jeune, d'un parent ou d'un intervenant pour écouter, orienter et soutenir enfants et familles.

Pour trouver les coordonnées de ces services proches de chez vous, rendez-vous sur la cartographie disponible sur yapaka.be/cartographie

Une définition légale

La maltraitance peut être définie comme une situation de violences physiques, de sévices corporels, d'abus sexuels, de violences psychologiques ou de négligences graves qui compromettent le développement physique, psychologique ou affectif de l'enfant. Une attitude ou un comportement maltraitants peuvent être intentionnels ou non.

Décret du 12 mai 2004 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance

yapaka.be Une action de la Fédération Wallonie-Bruxelles
44, boulevard Léopold II - 1080 Bruxelles
02/413 25 69 - yapaka@yapaka.be

Illustration de Lucine Flammant
Éditeur responsable: Frédéric Dekeyser - Fédération Wallonie-Bruxelles - 44, boulevard Léopold II - 1080 Bruxelles

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Affiche A3 disponible en
téléchargement sur yapaka.be

En Belgique uniquement
Les livres de yapaka
disponibles gratuitement au 0800/20 000 ou infos@cfwb.be



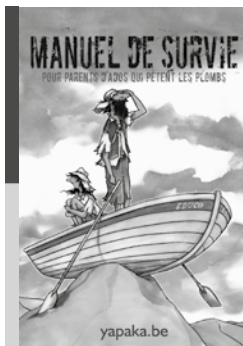
POUR LES PARENTS D'ENFANTS DE 0 À 2 ANS



POUR LES PARENTS D'ENFANTS



POUR LES PARENTS D'ENFANTS



POUR LES PARENTS D'ADOS



POUR LES ENFANTS



POUR LES ADOS DE 12 À 15 ANS